

Bivouac de Vallonpierre

Parc national des Ecrins



Crédit photo : GR54 Tour des refuges du Valgaudemar Refuge et lac de Vallonpierre Bivouac Tente amis randonneurs (Thibaut Blais (c) Parc national des Ecrins)

Le bivouac est possible sur le site de Vallonpierre.

Dans le coeur du Parc national, le bivouac est autorisé de 19 h à 9 h à plus d'1 heure de marche des accès routiers et des limites.

Voir les conseils aux randonneurs et réglementation sur le site du Parc national des Ecrins : <http://www.ecrins-parcnational.fr/conseils-aux-randonneurs-et-reglementation>

Infos pratiques

Categorie : Hébergements

Type : Zone de bivouac

Situation géographique



(c) IGN Geoportail

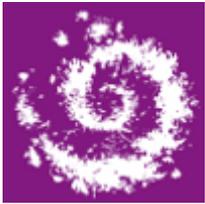
Toutes les infos pratiques

Informations pratiques

Contact

http://www.ecrins-parcnational.fr/sites/ecrins-parcnational.com/files/fiche_doc/9678/14-06-192ardir-reglementationbivouac.pdf

Source



Parc national des Ecrins

<https://www.ecrins-parcnational.fr>